

Lycée, réforme 2010

Présentation ; analyses du SNES



Réforme Chatel 2010 :

le choix d'une casse organisée du lycée

Ce document met en regard

D'un côté

- l'organisation de la réforme
- les horaires parus au B.O.,
- les programmes parus au BO ou en consultation
- les documents d'accompagnement proposés par le Ministère

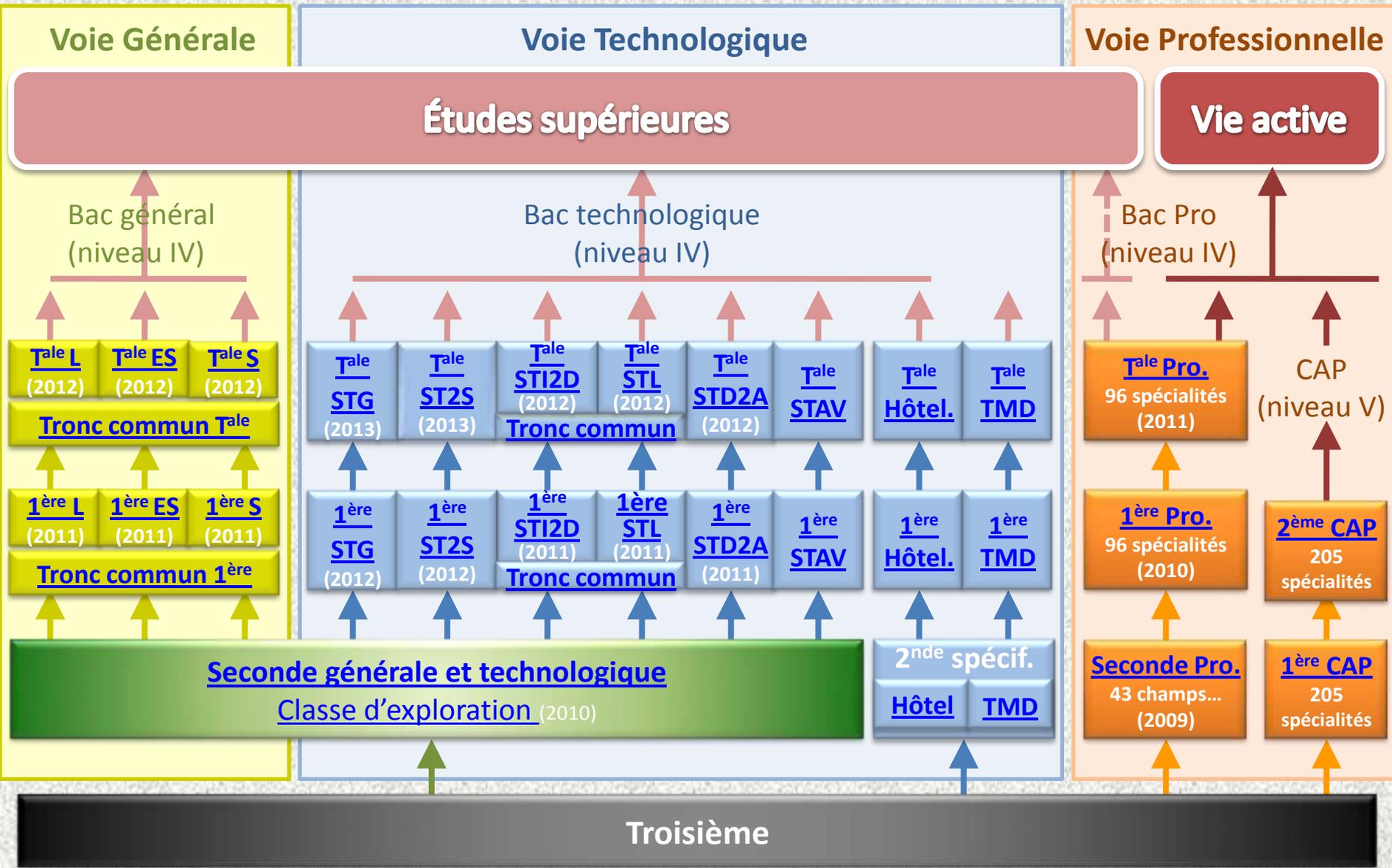
De l'autre

- les analyses du SNES

Il est conçu pour naviguer, partant de la page suivante, en cliquant sur les [liens](#), les uns internes, les autres pointant vers les sites du Ministère, vers celui du SNES...

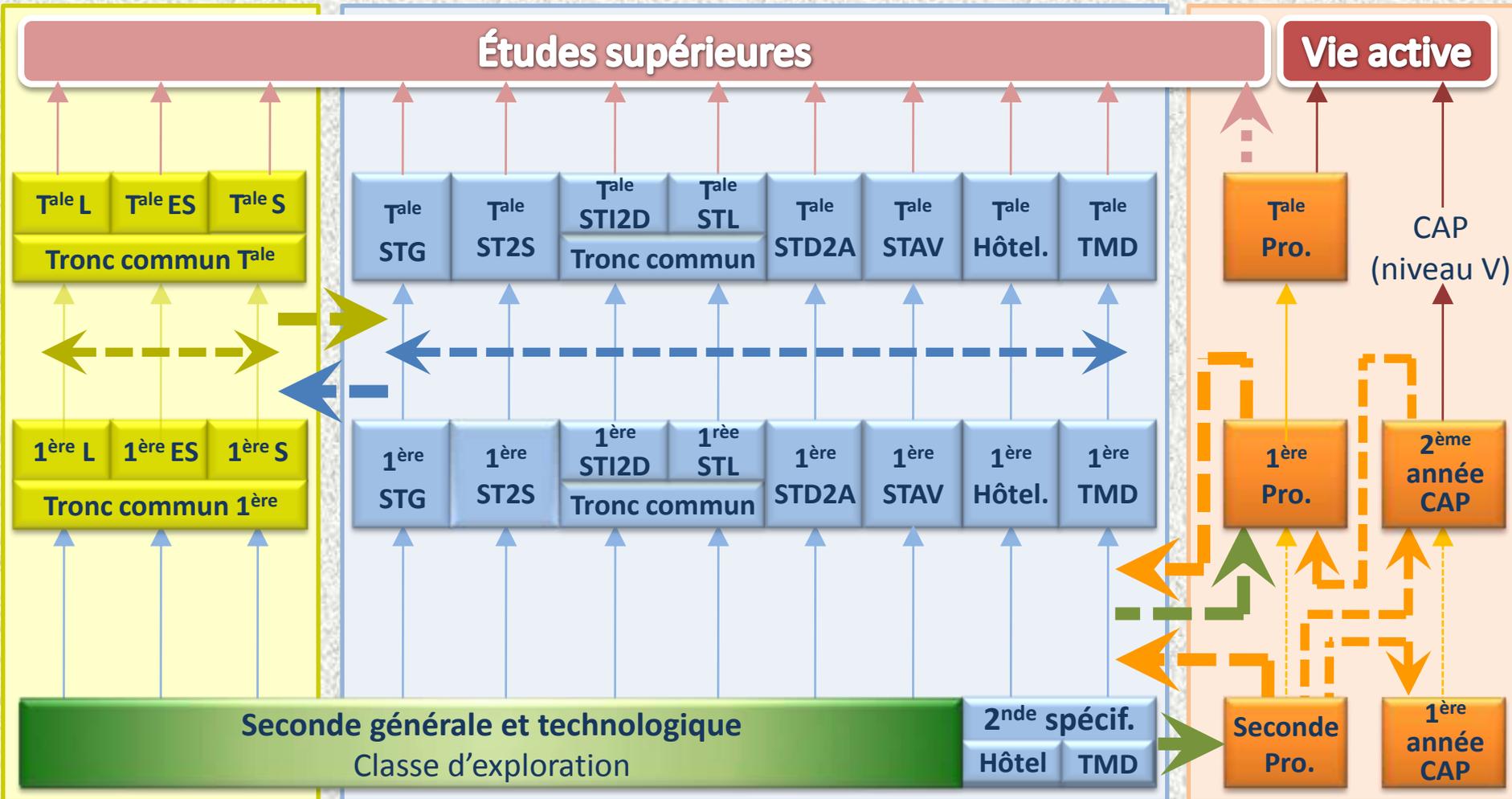
En souhaitant qu'il permette de mieux comprendre cette réforme néfaste, et de mieux lutter contre elle

Lycée : Structure mise en place à partir de 2010



Lycée, réforme 2010 : Les passerelles

(Les passerelles sont figurées en pointillés)



A l'intérieur du cycle terminal de la voie générale et de la voie technologique :

- Un changement de voie d'orientation peut être réalisé, **en cours** ou **en fin d'année** (...)
- Il est prononcé dans le délai d'un mois par le chef d'établissement (...).
- (Celui-ci) peut assortir sa décision (...) de la condition que (l'élève) s'engage à suivre un dispositif de remise à niveau, notamment lorsque le conseil de classe l'a recommandé.
- (Changement impliquant l'affectation dans un autre établissement) prononcé par IA (...)

Point de vue
[SNES](http://www.snes.fr)



Lycée, réforme 2010 :

Orientation ; tutorat...

Réforme 2010 : affichage et réalités

Stages : remise à niveau ; passerelles

[Doc. Ministère](#)

Point de vue : [SNES](#)

Vie lycéenne ; Maison des lycéens

[Doc. Ministère](#) ; [B.O.](#) Point de vue : [SNES](#)

Tutorat

[Doc. Ministère](#)

Point de vue : [SNES](#)

L'accès à la culture

[Doc. Ministère](#)

Point de vue : [SNES](#)

Groupes de compétences

[Doc. Ministère](#)

Point de vue : [SNES](#)

Langues vivantes

[Doc. Ministère](#)

Point de vue : [SNES](#)

Lycée, réforme 2010

Seconde générale et technologique

Les enseignements

Enseignements communs

25h30

Enseignements d'exploration

2x1h30 (ou 1h30+3h, ou 3x1h30 ou bien 1x6h)

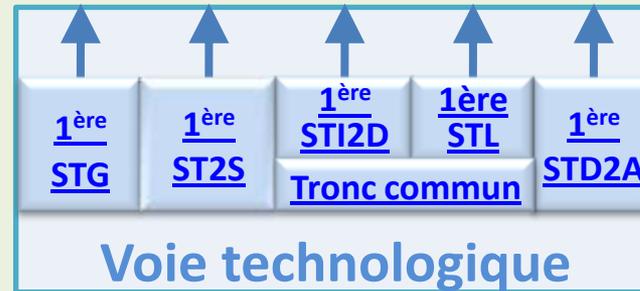
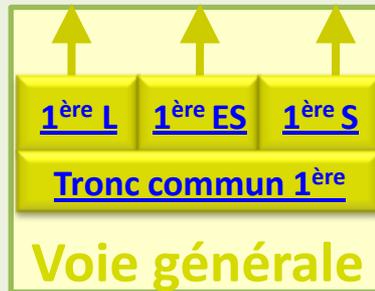
Enseignements facultatifs

3 h (ou 72 h/an)

Tous les programmes (eduscol)

Groupes à effectifs réduits
« sur une base de 10h30 par division »

Après la seconde générale et technologique



Point vue du



- Réforme de la seconde
- Rentrée 2010

Lycée, réforme 2010

Seconde générale et technologique : Enseignements communs

Enseignements communs		Horaire élève		Point de vue
Programmes Documents d'accompagnement ...		A partir de 2010	Avant 2010	
Français <i>Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012 (rentrée 2011 : non actualisé)</i>	Doc	4 h	5 (dont : 0,5 module et 1 AI)	SNES
Histoire-géographie	Doc	3 h	3,5 (dont : 0,5 module)	SNES
LV1 et LV2 – enveloppe globalisée (a)	Doc	5,5 h	LV1 : 3 (dont : 1 module) LV2 : 2,5 (dont 0,5 dédoublé)	SNES
Mathématiques (Progr. actuel pérennisé)	Doc	4 h	4,5 (dont 1,5 et 1 AI)	SNES
Physique-chimie	Doc : 1 ; 2	3 h	2,5 (dont 1,5 dédoublé)	SNES
Sciences de la vie et de la terre	Doc	1,5 h	2 (dont 1,5 dédoublé)	SNES
Éducation physique et sportive		2 h	2	SNEP
ECJS <i>Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012 (rentrée 2011 : non actualisé) (b)</i>	Doc : 1 ; 2	0,5 h	0,5	
Accompagnement personnalisé	Doc	2 h	2 h (Aide individualisée-AI)	SNES
Heure de vie de classe		10h/an	10h/an	

(a) La LV2 ou LV3 peut être étrangère ou régionale. 1h avec un assistant de langue peut s'ajouter

(b) Cet enseignement est pratiqué en groupe à effectif réduit

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue « sur la base de 10h30 » par division

Deux enseignements d'exploration

Programmes Documents d'accompagnement			Horaire élève	Point de vue
Le 1 ^{er} au choix parmi	Sciences économiques et sociales	Doc	1,5 h	SNES
	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	Doc	1,5 h	SNES
Le second différent du 1 ^{er}	Au choix parmi 14 enseignements (à voir ici)	Doc	1,5 h ou 3 h	

Par dérogation : un 3^{ème} enseignement d'exploration

Le 2^{ème} et le 3^{ème} choisis parmi ceux à caractère technologique industriel, de laboratoire, de santé et du social

Ou bien un seul enseignement d'exploration, parmi

Au choix parmi	Arts du cirque	Doc	6h	
	Éducation physique et sportive (non cumulable avec l'enseignement facultatif d'EPS)	Doc	5h	SNEP
	Création et culture design	Doc	6h	

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue « sur la base de 10h30 » par division

Second enseignement d'exploration (1,5 h – sauf mention particulière)

Programmes ; documents...		Point de vue	Programmes ; documents...		Point de vue
Sciences éco... (SES)	Doc	SNES	Méthodes et pratiques scientifiques	Doc	SNES
Principes fond... (PFEG)	Doc	SNES	Littérature et société	Doc	
Santé et social (*)	Doc	SNES	LV3 (a)	3 h	Doc
Biotechnologies (*)	Doc	SNES	Langues et cultures de l'Antiquité (LCA)	Latin 3 h	
Sciences et laboratoire (*)	Doc			Grec 3 h	
Sciences de l'ingénieur (*)	Doc	SNES	Écologie, agronomie... (e)	3 h	Doc
Création et innovation technologiques (*)	Doc	SNES	Création et activités artistiques au choix parmi : arts visuels, arts du son, arts du spectacle, patrimoines		Doc

Par dérogation : un 3^{ème} enseignement d'exploration, à caractère technologique le 2^{ème} et le 3^{ème} obligatoirement choisis parmi ceux notés *

- (a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale
Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue
- (e) Enseignement assuré uniquement dans les LGT agricole

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue « sur la base de 10h30 » par division

Un enseignement facultatif, parmi :

Programmes ; documents...			Point de vue	Programmes ; documents...			Point de vue
<u>Langues et cultures de l'Antiquité</u> (LCA)	Latin	3 h		<u>Éducation physique et sportive</u>	3 h		
	Grec	3 h		Hippologie et équitation (e)	3 h		
<u>LV3</u> (a)		3 h		Pratiques professionnelles (e)	3 h		
<u>Arts</u> , au choix parmi : <i>danse ; musique ; cinéma-audiovisuel ; théâtre ; arts plastiques ; histoire des arts</i>		3 h		Pratiques sociales et culturelles (e)	3 h		
				Atelier artistique	72 h/an		

- (a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale
Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue
- (e) Uniquement en lycée général et technologique **agricole**

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue « sur la base de 10h30 » par division

Lycée, réforme 2010 : Séries générales

Première – Enseignements communs

Enseignements spécifiques

1^{ère} L

1^{ère} ES

1^{ère} S

ES - L - S :

Enseignements facultatifs

Études supérieures

T^{ale} L

(2012)

T^{ale} ES

(2012)

T^{ale} S

(2012)

Tronc commun T^{ale}

1^{ère} L

(2011)

1^{ère} ES

(2011)

1^{ère} S

(2011)

Tronc commun 1^{ère}

1^{ère} L-ES-S – Enseignements spécifiques

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2011)

Programmes	Horaire élève	Point de vue
<u>Français</u>	4 h	<u>SNES</u>
<u>Histoire-géographie</u>	4 h	<u>SNES</u>
<u>LV1 et LV2</u> – enveloppe globalisée (a)	4,5 h	<u>SNES</u>
<u>Éducation physique et sportive</u> (b)	2 h	
<u>ECJS (projet)</u> <i>Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012 (programme non actualisé à la rentrée 2011)</i>	0,5 h	
Travaux personnels encadrés (s'appuyant prioritairement sur les disciplines dominantes de la série)	1 h	
<u>Accompagnement personnalisé</u> (Doc)	2 h	<u>SNES</u>
Heures de vie de classe	10 h/an	

- (a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale
Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue
- (c) Les élèves **désirant poursuivre l'enseignement d'exploration** d'EPS de seconde (5h) bénéficient d'un enseignement complémentaire de 4h en sus de l'enseignement obligatoire (non cumulable avec l'option facultative d'EPS)

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue par division

1^{ère} ES - L - S :

Tronc commun

ES - L - S :

Enseignements facultatifs

Études supérieures

Tale L (2012) Tale ES (2012) Tale S (2012)

Tronc commun Tale

1^{ère} L (2011) 1^{ère} ES (2011) 1^{ère} S (2011)

Tronc commun 1^{ère}

1^{ère} L – Enseignements spécifiques

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2011)

Programmes (projets)		Horaire élève	Point de vue
<u>Sciences</u> (L – ES : même programme)		1,5 h	<u>SNES</u>
<u>Littérature</u>		2 h	
<u>Littérature étrangère en langue étrangère</u>		2 h	
Un enseignement, au choix parmi :	<u>Arts</u> au choix parmi : <i>musique ; danse ; théâtre ; cinéma-audiovisuel ; arts plastiques ; histoire des arts</i>	5 h	<u>SNES</u>
	Arts du cirque	8 h	
	<u>Mathématiques</u>	3 h	<u>SNES</u>
	<u>LV3 (a)</u>	3 h	
	<u>LV1 ou LV2 approfondies (a)</u>	3 h	
Langues et cultures de l'antiquité (LCA)	Latin	3 h	
	Grec	3 h	

(a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale
Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale de **7 heures** par division est prévue

1^{ère} ES - L - S :

Tronc commun

ES - L - S :

Enseignements facultatifs

1^{ère} ES – Enseignements spécifiques

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2011)

Programmes (projets)	Horaire élève	Point de vue
<u>Mathématiques</u>	3 h	<u>SNES</u>
<u>Sciences</u> (L – ES : même programme)	1,5 h	<u>SNES</u>
<u>Sciences économiques et sociales</u>	5 h	<u>SNES</u>

Études supérieures

Tale L (2012) Tale ES (2012) Tale S (2012)

Tronc commun Tale

1^{ère} L (2011) 1^{ère} ES (2011) 1^{ère} S (2011)

Tronc commun 1^{ère}

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale de **7 heures** par division est prévue

Lycée, réforme 2010 : Séries générales

Première – Série S

1^{ère} ES - L - S :
Tronc commun

ES - L - S :
Enseignements facultatifs

1^{ère} S – Enseignements spécifiques (Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2011)

Programmes (projets)		Horaire élève	Point de vue
<u>Mathématiques</u>		4 h	<u>SNES</u>
<u>Physique-chimie</u>		3 h	<u>SNES</u>
et	Soit : <u>Sciences de la vie et de la terre</u>	3 h	SNES : <u>1 ; 2</u>
	Soit : <u>Sciences de l'ingénieur (c)</u>	7 h	
	Soit : Biologie, agronomie, territoire et développement durable (c) (e)	6 h	

Études supérieures

Tale L (2012) Tale ES (2012) Tale S (2012)

Tronc commun Tale

1^{ère} L (2011) 1^{ère} ES (2011) 1^{ère} S (2011)

Tronc commun 1^{ère}

(c) Choix « **Sciences de l'ingénieur** » et « **Biologie, agronomie, territoire ...** » : les TPE sont intégrés dans l'horaire de cette discipline

(e) Enseignement assuré uniquement dans les LEGT agricoles

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale de **9 heures** par division est prévue

Enseignements spécifiques

Tale L
(2012)

Tale ES
(2012)

Tale S
(2012)

ES - L - S :

Enseignements facultatifs

Tale L-S-ES – Enseignements communs

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Programmes (projets)	Horaire élève	Point de vue
<u>LV1 et LV2</u> – enveloppe globalisée (a)	4 h	<u>SNES</u>
<u>Éducation physique et sportive</u> (b)	2 h	
<u>ECJS</u> <i>Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2013 (programme non actualisé à la rentrée 2012)</i>	0,5 h	
<u>Accompagnement personnalisé</u> (Doc)	2 h	<u>SNES</u>
Heures de vie de classe	10 h/an	

Études supérieures

Tale L
(2012)

Tale ES
(2012)

Tale S
(2012)

Tronc commun Tale

1ère L
(2011)

1ère ES
(2011)

1ère S
(2011)

Tronc commun 1ère

- (a) La langue vivante 2 ou 3 peut être étrangère ou régionale
Enseignement auquel peut s'ajouter 1 h avec un assistant de langue
- (b) Enseignement complémentaire d'EPS de 4h en sus de l'enseignement obligatoire : non cumulable avec l'option facultative d'EPS

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue par division

T^{ale} ES - L - S :

Tronc commun

ES - L - S :

Enseignements facultatifs

Études supérieures

T^{ale} L (2012) T^{ale} ES (2012) T^{ale} S (2012)

Tronc commun T^{ale}

1^{ère} L (2011) 1^{ère} ES (2011) 1^{ère} S (2011)

Tronc commun 1^{ère}

T^{ale} L – Enseignements spécifiques et de spécialité

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Programmes (projets)		Horaire élève	Point de vue	
Histoire géographique		4 h		
Philosophie		8 h		
Littérature		2 h		
<u>Littérature étrangère en langue étrangère</u>		1,5 h		
Un enseignement de spécialité, au choix parmi :	<u>Arts</u> parmi : <i>musique ; danse ; théâtre ; arts plastiques ; histoire des arts ; cinéma-audiovisuel</i>	5 h		
	Arts du cirque	8 h		
	Mathématiques	4 h		
	Droit et grands enjeux du monde contemporain	4 h		
	<u>LV1 ou LV2 approfondies</u>	3 h		
	<u>LV3</u> – étrangère ou régionale	3 h		
	Langues et cultures de l'antiquité (LCA)	Latin	3 h	
		Grec	3 h	

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale de **6 heures** par division est prévue

T^{ale} ES - L - S :

Tronc commun

ES - L - S :

Enseignements facultatifs

Études supérieures

T^{ale} L (2012) T^{ale} ES (2012) T^{ale} S (2012)

Tronc commun T^{ale}

1^{ère} L (2011) 1^{ère} ES (2011) 1^{ère} S (2011)

Tronc commun 1^{ère}

T^{ale} ES – Enseignements spécifiques et de spécialité

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Programmes (projets)		Horaire élève	Point de vue
<u>Mathématiques</u>		4 h	
Histoire-géographie		4 h	
Philosophie		4 h	
Sciences économiques et sociales		5 h	
Un enseignement de spécialité, au choix parmi :	Mathématiques	1,5 h	
	Sciences sociales et politiques		
	Économie approfondie		

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale de **6 heures** par division est prévue

Tale ES - L - S :

Tronc commun

ES - L - S :

Enseignements facultatifs

Études supérieures

Tale L (2012) Tale ES (2012) Tale S (2012)

Tronc commun Tale

1ère L (2011) 1ère ES (2011) 1ère S (2011)

Tronc commun 1ère

Tale S – Enseignements spécifiques et de spécialité

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Programmes		Horaire élève	Point de vue
Mathématiques		6 h	SNES
Physique-chimie		5 h	
et	soit : Sciences de la vie et de la Terre	3,5 h	
	soit : Sciences de l'ingénieur (a)	8 h	
	soit : Biologie, agronomie... (LGT agricole)	5,5 h	
Philosophie		3 h	
<i>Histoire-géographie (enseignement facultatif)</i>		(2 h)	
Un enseignement de spécialité, au choix (a) parmi :	Mathématiques	2 h	
	Physique-chimie		
	Sciences de la vie et de la Terre		
	Informatique et sciences du numérique		
	Territoire et citoyenneté (LGT agricole)		

(a) « Sciences de l'ingénieur » : l'enseignement de spécialité est facultatif

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale de **10 heures** par division est prévue

Lycée, réforme 2010 : Séries générales

Première et Terminale – Enseignements facultatifs

1^{ère} ES - L - S :

Tronc commun

T^{ale} ES - L - S :

Tronc commun

Études supérieures

T^{ale} L (2012) T^{ale} ES (2012) T^{ale} S (2012)

Tronc commun T^{ale}

1^{ère} L (2011) 1^{ère} ES (2011) 1^{ère} S (2011)

Tronc commun 1^{ère}

Séries L-ES-S – Enseignements facultatifs

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrées 2012-2013)

Programmes (projets)		Horaires élève	Point de vue	
Deux au plus, au choix parmi :	<u>LV3</u> – étrangère ou régionale – (a) (b)	ES ; L ; S	3 h	
	Langues et cultures de l'antiquité (LCA)	Latin (b)	ES ; L ; S	3 h
		Grec (b)	ES ; L ; S	3 h
	Éducation physique et sportive (c)	ES ; L ; S	3 h	
	<u>Arts</u> au choix parmi : <i>arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; danse ; histoire des arts ; musique ; théâtre</i>	ES ; L ; S	3 h	
	Hippologie et équitation (d)	S	3 h	
	Pratiques sociales et culturelles (d)	S	3 h	
Pratiques professionnelles (d)	S	3 h		
Atelier artistique		ES ; L ; S	72 h/an	

- (a) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue
 (b) **Série L** : Un même enseignement de LV3 ou de LCA ne peut être pris au titre de l'enseignement de spécialité et au titre de l'option facultative
 (c) Non cumulable avec l'enseignement complémentaire d'EPS (4h)
 (d) Uniquement en lycée général et technologique agricole

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Première – Série « Sciences et Technologies de la Gestion »

Tale STG

1^{ère} STG

Projet de réforme (mise en œuvre prévue : rentrée 2012)

Point
de vue

Aucune publication à ce jour

[SNES](#)

Ensemble des 1^{ère} technologiques
(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Horaire
élève

Point
de vue

[Français \(projet\)](#) – toutes séries technologiques

3 h

1^{ère} STG

Situation actuelle (réforme 2006)

Point
de vue

Les horaires : [eduscol](#)

[SNES](#)

Les programmes : [eduscol](#)

[SNES](#)

Études supérieures

Tale
STG

1^{ère}
STG

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Terminale – Série « Sciences et Technologies de la Gestion »

1^{ère} STG

T^{ale} STG

Point de vue

Projet de réforme (mise en œuvre prévue : rentrée 2013)

Aucune publication à ce jour

[SNES](#)

T^{ale} STG

Point de vue

Situation actuelle (réforme 2006)

Les horaires sur [eduscol](#)

[SNES](#)

Les programmes sur [eduscol](#)

[SNES](#)

Études supérieures

T^{ale}
STG

1^{ère}
STG

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Première – Série « Sciences et Technologies de la Santé et du Social »

Tale ST2S

1^{ère} ST2S

Projet de réforme (mise en œuvre prévue : rentrée 2012)

Point de vue

Aucune publication à ce jour

[SNES](#)

Ensemble des 1^{ère} technologiques
(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Horaire élève

Point de vue

[Français \(projet\)](#) – toutes séries technologiques

3 h

1^{ère} ST2S

Situation actuelle (réforme 2006)

Point de vue

[Les horaires sur eduscol](#)

[SNES](#)

[Les programmes sur eduscol](#)

SNES
1 ; 2

Études supérieures

Tale ST2S

1^{ère} ST2S

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Terminale – Série « Sciences et Technologies de la Santé et du Social »

1^{ère} ST2S

T^{ale} ST2S

Projet de réforme (mise en œuvre prévue : rentrée 2013)

Point
de vue

Aucune publication à ce jour

[SNES](#)

T^{ale} ST2S

Situation actuelle (réforme 2006)

Point
de vue

[Les horaires sur eduscol](#)

[SNES](#)

[Les programmes sur eduscol](#)

SNES :
1 ; 2

Études supérieures

T^{ale}
ST2S

1^{ère}
ST2S

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Séries STI2D et STL – Première, enseignements communs

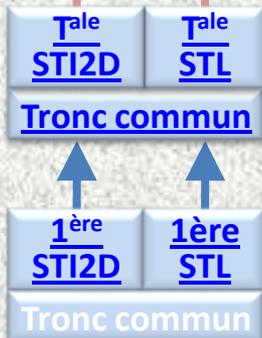
Enseignements
spécifiques

Tale STI2D

Tale STL

STI2D-STL-STD2A :
Enseignements
facultatifs

Études supérieures



1^{ère} STI2D-STL – Enseignements communs

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2011)

Programmes (projets)	Horaire élève	Point de vue
<u>Mathématiques</u>	4 h	
<u>Physique-chimie</u>	3 h	<u>SNES</u>
<u>Français (projet)</u> – toutes séries technologiques (Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)	3 h	
<u>Histoire – géographie – éducation civique</u>	2 h	
<u>LV1 et LV2</u> – enveloppe globalisée (a)	LV : 2011-2015 3 h	
<u>Éducation physique et sportive</u>	2 h	
<u>Accompagnement personnalisé</u> (Doc)	2 h	<u>SNES</u>
Heures de vie de classe	10h/an	

(a) La LV1 est étrangère , la LV2 étrangère ou régionale.
Enseignement auquel peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit »,
une enveloppe globale est prévue (Mode de calcul)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

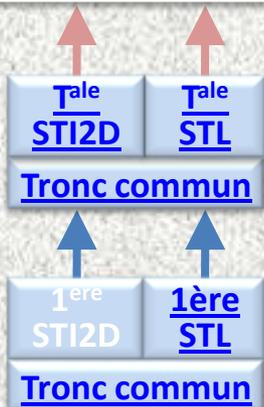
Série « Sciences et Technologies Industrielles et Développement Durable »

Première STI2D, enseignements spécifiques

1^{ère} STI2D-STL :
Enseignements communs

STI2D-STL-STD2A :
Enseignements facultatifs

Études supérieures



1^{ère} STI2D – Enseignements obligatoires spécifiques

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2011)

Programmes (projets)		Horaire élève	Point de vue	
Enseignement technologique en LV1 (c)		1 h		
<u>Programmes : document unique</u>	Enseignements technologiques transversaux	7 h		
	Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue :	Architecture et construction	5 h	
		Énergies et environnement		
		Innovation technologique et éco-conception		
Systèmes d'information et numérique				

(c) Enseignement dispensé en LV1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de LV

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue (Mode de calcul)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Série « Sciences et Technologies de Laboratoire »

Première STL, enseignements spécifiques

1^{ère} STI2D-STL :
Enseignements communs

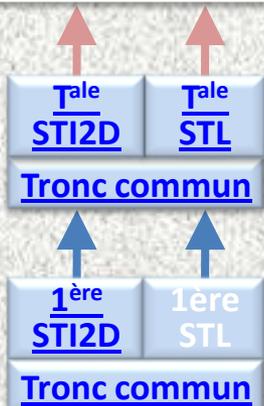
STI2D-STL-STD2A :
Enseignements facultatifs

1^{ère} STL – Enseignements obligatoires spécifiques

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2011)

Programmes (projets)	Horaire élève	Point de vue
<u>Chimie, biochimie, sciences du vivant</u>	4 h	
<u>Mesure et instrumentation</u>	2 h	
Enseignement technologique en LV1 (c)	1 h	
Un enseignement spécifique, selon la spécialité retenue :	<u>Biotechnologies</u>	6 h
	<u>Sciences physiques et chimiques en laboratoire</u>	

Études supérieures



(c) Enseignement dispensé en LV1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de LV

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue (Mode de calcul)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Séries STI2D et STL – Terminale, enseignements communs

Enseignements
spécifiques

Tale STI2D

Tale STL

STI2D-STL-STD2A :

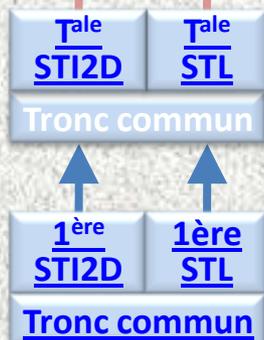
Enseignements
facultatifs

Tale STI2D-STL – Enseignements communs

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Programmes (projets)	Horaire élève	Point de vue
Philosophie	4 h	
<u>LV1 et LV2</u> – enveloppe globalisée (a)	3 h	LV : 2011-2015
<u>Éducation physique et sportive</u>	2 h	
<u>Accompagnement personnalisé</u> (Doc)	2 h	<u>SNES</u>
Heures de vie de classe	10h/an	

Études supérieures



- (a) La LV1 est étrangère , la LV2 étrangère ou régionale.
Enseignement auquel peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue (Mode de calcul)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Série « Sciences et Technologies Industrielles et Développement Durable » Terminale STI2D, enseignements spécifiques

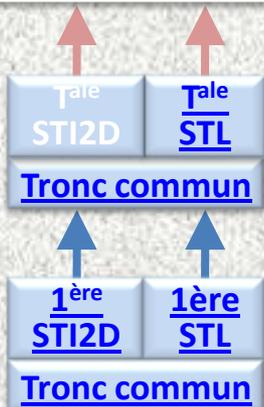
T^{ale} STI2D-STL :
Enseignements communs

STI2D-STL-STD2A :
Enseignements facultatifs

T^{ale} STI2D – Enseignements obligatoires spécifiques (Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Programmes (projets)		Horaire élève	Point de vue	
Mathématiques (STL – STI2D : même programme)		4 h		
<u>Physique-chimie</u> (STL – STI2D : même programme)		4 h		
Enseignement technologique en LV1 (c)		1 h		
<u>Programme unique</u>	Enseignements technologiques transversaux	5 h		
	Un enseignement spécifique selon la spécialité retenue :	Architecture et construction	9 h	
		Énergies et environnement		
		Innovation technologique et éco-conception		
Systèmes d'information et numérique				

Études supérieures



(c) Enseignement dispensé en LV1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de LV

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue (Mode de calcul)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Série « Sciences et Technologies de Laboratoire »

Terminale STL, enseignements spécifiques

Tale STI2D-STL :
Enseignements communs

STI2D-STL-STD2A :
Enseignements facultatifs

Études supérieures



Tale STL – Enseignements obligatoires spécifiques

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Programmes (projets)	Horaire élève	Point de vue
Mathématiques (STL – STI2D : même programme)	4 h	
<u>Physique-chimie</u> (STL – STI2D : même programme)	4 h	
Chimie, biochimie, sciences du vivant	4 h	
Enseignement technologique en LV1 (c)	1 h	
Un enseignement spécifique, selon la spécialité retenue :	<u>Biotechnologies</u>	10 h
	<u>Sciences physiques et chimiques en laboratoire</u>	

(c) Enseignement dispensé en LV1 pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de LV

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue (Mode de calcul)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Série « Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués »

Première STD2A

T^{ale} STD2A
Enseignements
obligatoires

STI2D-STL-STD2A :
Enseignements
facultatifs

Études supérieures

T^{ale}
 STD2A

1^{ère}
 STD2A

1^{ère} STD2A – Enseignements obligatoires

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2011)

Programmes (projets)	Horaire élève	Point de vue
<u>Français (projet)</u> – toutes séries technologiques (Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)	3 h	
<u>Histoire – géographie – éducation civique</u>	2 h	
<u>LV1 et LV2</u> – enveloppe globalisée (a)	3 h	LV : 2011-2015
<u>Éducation physique et sportive</u>	2 h	
<u>Physique-chimie</u>	3 h	
<u>Mathématiques</u>	3 h	
<u>Design et arts appliqués</u>	13 h	
Design et arts appliqués en LV1 (b)	1	
<u>Accompagnement personnalisé</u> (Doc)	2 h	<u>SNES</u>
Heures de vie de classe	10h/an	

(a) LV1 étrangère ; LV2 étrangère ou régionale.

Enseignement auquel peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue

(b) Enseignement dispensé en LV1, pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de LV

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue (Mode de calcul)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Série « Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués »

Terminale STD2A

1^{ère} STD2A

Enseignements
obligatoires

STI2D-STL-STD2A :

Enseignements
facultatifs

Études supérieures

1^{ère}
Tale
STD2A

1^{ère}
STD2A

Tale STD2A – Enseignements obligatoires

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)

Programmes (projets)	Horaire élève	Point de vue
Philosophie	2 h	
<u>LV1 et LV2</u> – enveloppe globalisée (a)	3 h	LV : 2011-2015
Mathématiques	3 h	
<u>Physique-chimie</u>	2 h	
<u>Éducation physique et sportive</u>	2 h	
<u>Design et arts appliqués</u>	17 h	
Design et arts appliqués en LV1 (b)	1 h	
<u>Accompagnement personnalisé</u> (Doc)	2 h	<u>SNES</u>
Heures de vie de classe	10h/an	

(a) LV1 étrangère ; LV2 étrangère ou régionale.

Enseignement auquel peut s'ajouter 1h avec un assistant de langue

(b) Enseignement dispensé en LV1, pris en charge conjointement par un enseignant d'une discipline technologique et un enseignant de LV

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue (**Mode de calcul**)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Séries STI2D, STL et STD2A – Enseignements facultatifs

Séries STI2D et STL

Enseignements communs

1^{ère}

Tale

Enseignements
spécifiques

1^{ère} STI2D

Tale STI2D

1^{ère} STL

Tale STL

Série STD2A

1^{ère}

STD2A

Tale

STD2A

Études supérieures

Tale

STI2D

Tale

STL

Tale

STD2A

Tronc commun

1^{ère}

STI2D

1^{ère}

STL

1^{ère}

STD2A

Tronc commun

STI2D-STL-STD2A – Enseignements facultatifs

(Prévision MEN : mise en œuvre rentrées 2012-2013)

Programmes (projets)		Horaire élève	Point de vue
Deux au plus, au choix parmi :	<u>Éducation physique et sportive (e)</u>	3 h	
	<u>Arts</u> au choix parmi : <i>arts plastiques ; cinéma-audiovisuel ; histoire des arts ; danse ; musique ; théâtre</i>	3 h	
Atelier artistique		72h/an	

- (e) Les élèves désirant poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de 5h de 2nde bénéficient de 4h en sus de l'enseignement obligatoire. Ils ne peuvent pas cumuler cet enseignement avec un enseignement facultatif d'EPS.

Rappel : pour les « enseignements en groupe à effectif réduit », une enveloppe globale est prévue (Mode de calcul)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Séries STI2D, STL et STD2A – Compléments

Séries STI2D et STL

Enseignements communs

1^{ère}

T^{ale}

Enseignements spécifiques

1^{ère} STI2D

T^{ale} STI2D

1^{ère} STL

T^{ale} STL

Série STD2A

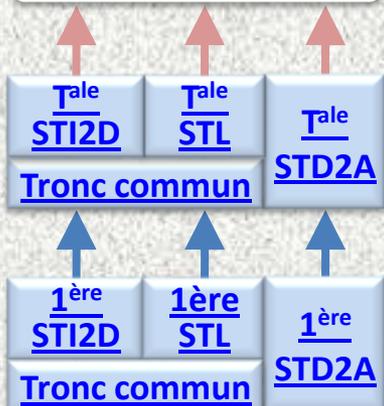
1^{ère}

STD2A

T^{ale}

STD2A

Études supérieures



Enseignements en groupes à effectif réduit

(arrêtés du 27 mai 2010 : [STI2D – STL \(article 8\)](#) ; [STD2A \(article 6\)](#))

- Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements (...)
- Son volume est arrêté par les recteurs **en divisant le nombre d'élèves** prévus (...) à la rentrée scolaire dans les classes de 1^{ère} et T^{ale} des séries STI2D et STL – *ou* STD2A – **par 29 et en le multipliant par 16 (heures)** – *ou par 18 dans le cas des STD2A* – puis en arrondissant (...) à l'entier supérieur
- L'enveloppe peut être abondée, fonction des spécificités pédagogiques (...)
- Son utilisation fait l'objet d'une **consultation du conseil pédagogique**
- Le projet de répartition (...) tient compte des normes de sécurité et des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées (...)

LV1 – LV2 : par dérogation, de la rentrée 2011 à la rentrée 2015

(arrêtés du 27 mai 2010 : [STI2D – STL \(article 11\)](#) ; [STD2A \(article 9\)](#))

- LV1 : L'horaire élève (...) est compris entre 2 et 3 heures
- LV2 : l'enseignement peut être dispensé à titre obligatoire ou facultatif. (Dans les 2 cas), il est évalué à l'examen comme un enseignement facultatif
- LV1 – LV2 : La dotation horaire par division est égale à 3 heures (...)

Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Série « Hôtellerie » – Seconde spécifique, première, terminale

Série « Hôtellerie » Projet de réforme ?	Point de vue
Aucune information à ce jour	

Ensemble des 1 ^{ère} technologiques (Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)	Horaire élève	Point de vue
Français (projet) – toutes séries technologiques	3 h	

Série « Hôtellerie » Situation actuelle (réforme 1993)
Les horaires : à voir sur eduscol
Les programmes : <ul style="list-style-type: none"> • eduscol (Tous les programmes ne sont pas en ligne) • snes.edu (Tous les programmes)

Études supérieures



Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Série « Technologies de la Musique et de la Danse »

Seconde spécifique, première, terminale

Série « TMD » Projet de réforme ?	Point de vue
Aucune information à ce jour	

Ensemble des 1 ^{ère} technologiques (Prévision MEN : mise en œuvre rentrée 2012)	Horaire élève	Point de vue
Français (projet) – toutes séries technologiques	3 h	

Série « TMD » Situation actuelle (réforme 1993)
Les horaires : snes.edu
Les programmes : eduscol (Tous les programmes ne sont pas en ligne)

Études supérieures



Lycée, réforme 2010 : Séries technologiques

Série « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant »

Série « STAV » Projet de réforme ?	Point de vue
Aucune information à ce jour	

Ensemble des 1 ^{ère} technologiques (rentrée 2011)	Horaire élève	Point de vue
<u>Français</u> <i>Projet de programme, toutes séries technologiques</i>	3 h	

Le site du [SNETAP-FSU](#)

Études supérieures



Lycée, réforme 2010 : Voie professionnelle

Formation initiale – Baccalauréat professionnel et CAP



Baccalauréat professionnel « Bac pro »

Bac Pro 3 ans Calendrier	Seconde	2009
	Première	2010
	Terminale	2011
Pour en savoir plus	Voie professionnelle, organisation	eduscol education.gouv.fr
	Généralités ; accès aux contenus	eduscol
	Spécialités, par champ disciplinaire	education.gouv.fr

Certificat d'Aptitude professionnelle CAP

Pour en savoir plus :	Voie professionnelle : organisation	eduscol education.gouv.fr
	Généralités ; accès aux contenus	eduscol

Le site du [SNUEP-FSU](http://snuep-fsu)

A poster with a grey top section containing the text 'RÉFORMES CHATEL?' in a bold, sans-serif font. Below this, a red section features the phrase 'c'est non!' in a large, white, distressed font. A yellow diagonal banner across the red section contains the text 'Imposons de l'ambition!' in a bold, black, sans-serif font. At the bottom, the website 'www.snes.edu' is printed in white on the left, and the 'snes fsu' logo is on the right.

RÉFORMES CHATEL?

c'est non !

Imposons de l'ambition !

www.snes.edu

